



Droit du travail et contrat spécifique à une famille d'accueil

Par **poder_old**, le **12/11/2007** à **15:02**

Bonjour,

Je suis employée comme assistante familiale par une association de placement familial. J'accueille un enfant placé par cette asso. au sein de ma famille en tant que famille d'accueil. Mon contrat stipule que les modalités de visite de l'enfant à sa famille sont établies par le service qui m'emploie. Il se trouve que l'une de ces visites (soit 1 heure pour les grands parents) a été décidée à un moment où je ne peux pas me rendre au service. Il s'agit du mercredi après-midi. Ma propre fille, dont je m'occupe en même temps que l'enfant accueilli, a une activité au jour et à l'heure décidée par le service.

Je n'ai aucun moyen de garde pour mes propres enfants, étant à la maison. Le service dont je dépends me dit que ce n'est pas son problème alors qu'il est insublé pour moi. Je ne peux pas laisser ma fille seule et je n'ai personne pour s'en occuper à ce moment là; Comment faire. Les droits de l'enfant placé sont-ils prioritaires et doivent-ils passer avant les droits de mes propres enfants ?